

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le jeudi 12 mars 2015 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 7, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

Présents : Bérenger, Borel, Brémond, Brusseau, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Montaud, Pascal, Reynier, Trolet, Zamora. *Absent* : Allais, Ponzo (pouvoir à Donzet).

| |
|--|
| Conseil municipal du 12 mars 2015 |
|--|

| |
|---------------------|
| Compte rendu |
|---------------------|

Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet

Le Maire expose qu'il s'agit de créer un emploi de cadre B, qui sera occupé par Mme Wlazlak à partir de lundi 16 mars. Elle aura pour mission de décharger d'une partie de son travail le Secrétaire de Mairie, ainsi que de le remplacer en cas de congés.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité et crée un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 16 mars 2015.

Signature d'un contrat d'un an de rédacteur territorial à temps complet

Le Maire expose qu'outre la création de l'emploi, il faut prévoir la signature du contrat. Il propose, au vu de ses diplômes, de lui attribuer le 6^e échelon.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat, et après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre l'exécution.

Emploi de rédacteur : primes IEMP et IFTS¹

Le Maire expose que le salaire mensuel moyen négocié de Mme Wlazlak est de 1800 € nets, toutes primes comprises. Les deux premiers mois s'ajoutent 300 € nets pour frais de trajet : 140 km par jour. Il propose donc de compléter son salaire par le régime des IEMP et IFTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil unanime approuve.

Acte notarié avec M. Paul André

M. Donzet expose que la station d'épuration est construite sur un terrain sur lequel M. André a un bail fermier enregistré aux Hypothèques. Il y renonce. En contrepartie, la Commune lui donne deux parcelles tout près. L'acte, étant complexe, doit être confié à un notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil unanime approuve et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié.

Participation de l'employeur à la mutuelle

Le Maire expose que la prime mutuelle, votée en 2013, a été rédigée en fonction des limitations du logiciel de paye. Il s'agit de lui donner son vrai sens : ne bénéficient de la prime mutuelle que les agents municipaux qui ont une mutuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil unanime approuve.

Enfouissement des réseaux secs au Roussinas

M. Donzet expose que, suite au dernier conseil, l'enfouissement des réseaux secs quartier Roussinas : France Telecom, ERDF², la Commune versera 67 % du montant des travaux France Telecom (environ 4000 €). Sans participation de la Commune, les réseaux secs seraient aériens.

¹ IEMP : Indemnité d'Exercice des Missions en Préfecture. IFTS : Indemnité forfaitaire pour Travaux supplémentaires.

² ERDF : Électricité Réseau de Distribution France.

La Secrétaire,
Nathalie ZAMORA

| | | | |
|----------------------------|--|----------------------|--------|
| ALLAIS Stéphane | | DUVAL Franck | |
| BÉRENGER Guy | | FÉRIAUD Martine | |
| BOREL Marinette | | GIOVANELLI Anne | |
| BRÉMOND Michel | | MONTAUD Stéphanie | |
| BRUSSEAU Francis | | PASCAL Jean-Louis | |
| CORBEL Jean-Marc | | PONZO Nicolas | Absent |
| CORNILLAC Christian | | REYNIER Laurence | |
| DIASPARRA Anna- Corinne | | TROLET Élisabeth | |
| DONZET Laurent | | ZAMORA Nathalie | |
| DUPRAT Brigitte | | | |